

# Contrainte liée aux déplacements

"Négociations" terminées !  
FO NE SIGNE PAS !

Le 3 avril s'est tenue une réunion de négociation sur l'Indemnité d'Activité Itinérante (IAI).  
Le 5 avril la « négociation » a pris fin...  
FO ne validera pas un « accord » qui ne reconnaît pas la contrainte liée aux déplacements pour tous les agents d'EDF SA dès la première nuitée.

## Une pseudo négociation à marche forcée.

Le projet d'accord soumis à la signature est le résultat des intentions minimalistes de la Direction : il n'y a eu aucune évolution significative lors cette « négociation » !

Cette façon de procéder est révélatrice de la volonté des Directions : **afficher** une démarche de reconnaissance de la contrainte liée aux déplacements, alors que **dans les faits, rien n'évolue !**

## Une discrimination évidente.

Conditionner la reconnaissance de la contrainte liée aux déplacements à un nombre moyen annuel de nuitées passées hors du domicile supérieur à 100 est une aberration qui vise évidemment à réduire le nombre d'agents éligibles. Alors que la contrainte est réelle dès le premier déplacement.

De plus, il nous semble clairement discriminatoire d'écarter du « bénéfice » de l'accord certaines populations.

## Un manque de respect total.

Les déplacements sont une nécessité dans le cadre de l'activité professionnelle. Ils sont la conséquence de choix d'organisation, mais découlent également des réorganisations qui amènent les agents à intervenir sur des territoires de plus en plus vastes.



*Comment la Direction peut-elle imposer aux agents de se déplacer et en même temps ne pas reconnaître la contrainte pour le plus grand nombre ?*

## Un rendez-vous manqué ?

À l'aube de grands enjeux pour l'entreprise, la Direction doit prendre conscience que l'engagement du personnel est une condition de réussite primordiale.

Les agents, par MyEDF, ont envoyé un signe fort : ils n'ont plus confiance en l'entreprise.

**Le point de rupture avec le corps social est proche.**

Rémunération, emplois, fermetures de sites et discrimination sur le sujet de la reconnaissance de la contrainte liée aux déplacements, sont autant de signaux négatifs qui ne vont pas améliorer cette situation, et qui la dégraderont probablement à court et moyen termes.

Cette négociation était une possibilité pour la Direction de démontrer aux personnels que l'entreprise pouvait avoir une approche socialement responsable. C'est raté !

## *Un nouveau signe négatif envoyé au personnel.*

Les agents qui se déplacent pour leurs activités professionnelles passent des nuits hors de leur domicile en quittant leur famille.

Ces absences ont des répercussions sur l'équilibre vie privée/vie professionnelle, mais aussi sur leur pouvoir d'achat, car des frais peuvent être engagés pour pallier l'absence de leur domicile.



De plus, compte tenu de la décision de la Direction concernant la fiscalisation des frais de déplacement, cet accord minimaliste entrainera pour la plus grande majorité du personnel qui n'en bénéficiera pas une perte de pouvoir d'achat.

La Direction joue un jeu dangereux : à force de tirer sur la corde, celle-ci risque de lâcher.

L'entreprise en pratiquant de la sorte confirme un comportement irresponsable.

Pour FO, il est évident que le succès d'EDF repose en grande partie sur l'engagement des agents.

Les enjeux de demain ne pourront être un succès **qu'AVEC les agents, en leur accordant des contreparties réelles.**

**Faire CONTRE les agents, c'est l'assurance d'aller dans le mur à moyen terme.**



**FO ne validera pas un accord discriminatoire, et mettra tout en œuvre pour ne pas laisser au bord du chemin une grosse partie du personnel.**